

SAVIGNY INFO

NUMERO 36 - NOVEMBRE 2025
JOURNAL D'INFORMATION SAVIGNOISE

L'édito du maire

Madame, Monsieur

Chère Savignoise, Cher Savignois,

Ce nouveau Savigny info est l'occasion de revenir sur les événements marquants des derniers mois et de faire un point sur les dossiers en cours.

Fin juillet nous avons eu la joie d'inaugurer le Pôle Santé, en présence de bon nombre d'entre vous et de personnalités, notamment les financeurs des travaux. Ce fut un beau moment de partage avec la découverte des locaux flambants neufs. Les professionnels de santé sont désormais bien installés et exercent dans d'excellentes conditions, pour le bien de tous.

Début septembre, nous avons aussi été heureux d'accueillir M. et Mme Chaigneau et M. et Mme Mineboo qui tiennent désormais ensemble l'épicerie-boulangerie « Les Halles de la Tour ». Cela nous tenait vraiment à cœur de retrouver ce commerce de première nécessité et nous sommes heureux d'entendre tous les retours positifs tant des habitants que des commerçants.

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous poursuivons les démarches pour créer de nouveaux locaux commerciaux au centre du village, au 6 route de Sain-Bel. L'objectif est d'offrir à nos commerces des conditions d'accueil plus favorables : des espaces plus grands, plus visibles, accessibles aux personnes à mobilité réduite et disposant de places de stationnement. Afin d'amortir les coûts de construction, des logements sont prévus à l'étage. Nous regrettons toutefois que les Architectes des Bâtiments de France (ABF) s'opposent à la réalisation d'un R+2, ce qui aurait permis une meilleure rentabilité du projet. Notre appel à projets a suscité l'intérêt de 24 investisseurs, mais un seul dossier a été déposé par un organisme public, avec qui nous poursuivons les démarches.

Les ABF nous ont donné un avis favorable pour l'aménagement des toilettes automatiques sur l'Esplanade de Berching et nous sommes dans

l'attente de leur retour pour le parking de la Font Porée. Pour ces deux dossiers, nous sommes dans la phase de consultation des entreprises afin de pouvoir engager rapidement les travaux.

Si nous nous réjouissons que ces dossiers soient en bonne voie, c'est notre Tour de l'Horloge qui nous préoccupe beaucoup aujourd'hui. Depuis quelque temps, des fissures et des décollements de pierres étaient observés. Un diagnostic approfondi, réalisé par une entreprise spécialisée à l'aide d'un scanner, a révélé un état structurel préoccupant, notamment dans la partie supérieure de l'édifice. D'importants travaux seront nécessaires afin d'éviter la chute de pierres et une plus grande dégradation de ce symbole de notre patrimoine.

Des subventions seront recherchées et nous avons déjà sollicité le soutien de la Fondation du Patrimoine, qui accompagnera le projet par une campagne de collecte de dons. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans les prochains mois.

Pour clore l'année sur une note plus festive, la commission communication prépare activement le marché de Noël du 5 décembre. De nombreux exposants ont déjà réservé leur stand et nous espérons vous retrouver nombreux pour partager ce moment convivial et chaleureux.

Et puisque l'année se termine, je vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et vous dis à très bientôt.

Monique LAURENT
Maire de Savigny



page 3



page 9



page 15

vie municipale
page 2

médiathèque
page 4

infos municipales
page 5

conseils municipaux
page 10

infos locales
page 15

agenda
page 16

Equipe Municipale
Maire

Monique Laurent

1er adjoint

Christian Martinon

2e adjointe

Nicole Thivard

3e adjoint

Serge Malet

4e adjointe

Isabelle Kapfer-Serve

5e adjoint

Pierre Hulin

Conseillers municipaux :

Marie-Bernadette Coquard

Jean-Pierre Chabrant

Floriane de Camaret

Evelyne Dutour

Daniel Lainé

Isabelle Seemann

Vincent Marty

Colette Bonnet

Delphine Auvert

Bruno Buisson

Marie-Claude Chancellier

Jean-Yves Dutour

Luc Fornas



Du changement dans nos commerces !



Un grand merci à Christian et Sophie Jacoud

Les Savignois sont venus nombreux ce samedi 26 septembre pour remercier et honorer Sophie et Christian Jacoud, qui ont profondément marqué la vie de notre village pendant plus de deux décennies.

Installés à Savigny en 2001, ils ont fait vivre la boulangerie avec une grande générosité pendant 24 ans. Monique Laurent a tenu à souligner combien ce « binôme de l'ombre » a été essentiel à la vie du village.

Christian a été plus qu'un boulanger, un artisan passionné avec ses multiples pains et viennoiseries. Sophie a été présente à ses côtés chaque jour, non seulement pour la vente, mais aussi indispensable pour la comptabilité et bien sûr pour les pâtisseries et gâteaux.

Aujourd'hui, cette belle aventure s'achève. Après toutes ces années de travail sans relâche, il était devenu nécessaire de lever le pied pour préserver la santé.

Au nom de la municipalité, et au nom de tous les Savignois, Monique Laurent a tenu à leur dire un immense merci et à leur remettre la médaille de la commune pour cette contribution à la vie du village et tous les services rendus, qui vont **bien au-delà de la vente de pain et de pâtisseries**, pour leur dévouement, et tout le cœur mis au service des autres.



Ouverture des Halles de la Tour

Dans le Savigny Info de juillet, nous vous avons tenu informés de nos démarches pour ne pas laisser le village sans boulangerie.

Avec l'appui de la CCPA, nous nous étions tout de suite mobilisés pour trouver un successeur à la boulangerie Jacoud, et plusieurs candidats s'étaient manifestés. Suite au projet de vente du bâtiment, puis au décès du propriétaire, la municipalité a proposé alors une solution alternative avec l'ancien bar de la tour (local communal). Nous en profitons pour remercier l'Association du Patrimoine qui, malgré son installation récente dans les lieux, a compris notre choix et a déménagé rapidement tout son matériel.

Mi-juillet nous avons reçu les 3 candidats qui poursuivaient la réflexion dans ces conditions. A une large majorité, les élus du conseil municipal se sont prononcés pour le projet porté par d'une part Jérôme et Jennyfer Chaigneau, et d'autre part Baptiste et Perrine Minneboo, boulangers à Pontcharra. Associés, leur projet permet de proposer une offre élargie, avec au sein du même espace de vente, une partie boulan-

gerie-pâtisserie, de l'épicerie de première nécessité, ainsi que des produits frais et des plats cuisinés, et même de la petite restauration sur place.

Grâce à leur investissement, leur engagement, leur réactivité, et leur travail sans relâche tout le mois d'août, parfois même au détriment de leurs vacances, tout comme les artisans qui les ont accompagnés, le pari est tenu, et dès le 2 septembre, ce nouveau commerce a ouvert ses portes.

Là encore, les Savignois ont répondu présents à l'inauguration des Halles de la Tour, et sont venus nombreux découvrir leur nouveau commerce.

Régulièrement de nouvelles offres sont proposées comme le poisson frais le vendredi, les poulets rôtis samedi et dimanche, des plats cuisinés.

Goûters à la sortie des écoles, café ou thé le matin avec une viennoiserie, c'est aussi un lieu de convivialité et de lien social.

Nous leur souhaitons la bienvenue !



Ouvert
du mardi au samedi
6h30-12h30
15h - 19h
Le dimanche
6h30-12h
04.78.25.94.98



Inauguration du Pôle santé



En présence de Monsieur MASSON, secrétaire général de la Sous-Préfecture, Renaud PFEFFER, vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Morgan GRIFFOND, Conseiller du Département du Rhône, (conseiller délégué à la Santé) et Vice-Président de la Communauté de communes

Dr GUICHARD et Dr RACINE, médecins généralistes
Sur Doctolib ou au 04 74 98 33 77

Camille CIMAN, psychologue
<https://camillecimanpsychologue.wordpress.com/>

Maud COURTOIS, kinésithérapeute
Tél : 06 22 39 56 38

Kévin FAURY, ostéopathe
<https://www.doctolib.fr/osteopathe/savigny/kevin-faury>

Dominique GILLARD, orthophoniste
Tél : 06 38 32 23 36

C'est en présence de nombreux habitants, d'élus et de personnalités, que Monique Laurent a procédé à l'inauguration du nouveau Pôle santé vendredi 25 juillet.

Les travaux débutés au printemps 2024 ont ainsi permis de redonner vie à ce bâtiment communal, en le rendant plus fonctionnel, tout en gardant ses spécificités architecturales.

Cette réhabilitation avait pour objectif de lutter contre la désertification médicale et d'apporter une nouvelle offre de soins sur la commune. Ainsi, le pôle de santé accueille, en plus des médecins et de l'assistante médicale, une équipe pluridisciplinaire composée d'une kinésithérapeute, un ostéopathe, une psychologue, et une orthophoniste.



Cette cérémonie a été l'occasion de mettre le Dr Roset à l'honneur et de lui attribuer la médaille de la commune pour sa carrière et son engagement remarquable, ainsi que sa contribution à la santé et au bien-être des Savignois.

En effet, il a pris sa retraite en mars dernier après presque 46 ans de pratique ininterrompue à Savigny, soit du 5 octobre 1979 à mars 2025. Jusqu'en 2015, il a d'ailleurs exercé dans ce même bâtiment qui vient d'être inauguré, puis pour des raisons d'accessibilité notamment, son cabinet avait été transféré au Chalet Montange.

Nathan Anselmini, jeune Savignois, meilleur apprenti de France !

Après une médaille d'or au concours départemental, puis régional, Nathan Anselmini a été sacré Meilleur Apprenti de France à Strasbourg en juin dernier ! Après un CAP de 2 ans, Nathan est actuellement en 2ème année de Bac Pro en travaux paysagers à la MFR de Sainte-Consorce. Cette distinction vient récompenser son parcours exceptionnel.

C'est aussi toute une équipe engagée derrière lui, notamment ses formateurs à la MFR de Sainte-Consorce et son entre-

prise d'apprentissage Design Concept Paysages à Vindry-sur-Turdine, qui souligne « son travail exceptionnel, mais aussi sa passion, son engagement et son professionnalisme ».

Nathan est parfois venu sur le chantier du Pôle santé à Savigny, puisque c'est son entreprise qui a fait les aménagements extérieurs.

Félicitations à Nathan pour ce beau parcours !



Témoignage de Monique LAURENT à l'occasion des funérailles de Jean Moretton

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Jean Moretton, à l'aube de ses 93 ans. Figure de notre village, je tiens, au nom de la commune de Savigny, à saluer l'engagement remarquable qu'il a consacré à notre vie municipale.

Arrivé à Savigny en 1965, Jean Moretton n'aura attendu que douze années avant de s'investir pleinement au sein du conseil municipal. Élu pour la première fois en 1977, il siégera jusqu'en 1995. Après un premier mandat en tant que conseiller, il devient en 1983 3e adjoint, en charge de la voirie. Il s'est alors pleinement investi dans de nombreux chantiers aux quatre coins de la commune : de la demande de devis au suivi des travaux, du curage des fossés à la création de nombreux chemins pour améliorer la desserte des hameaux. Nous retiendrons notamment ceux de Rhules, de la Croix de Fer, de Taylan, du Bigot, du Ressay et de Lanay....

En 1989, lors de son troisième mandat, Jean Moretton est à nouveau élu adjoint. Il prend alors la responsabilité de la commission des travaux et bâtiments. Il met toute son énergie à suivre la fin de la construction de la station d'épuration, les aménagements au Centre d'animation Rural (aujourd'hui appelée salle du Trésorcle), ou encore la transformation du presbytère en logements,

sans oublier tous les travaux du quotidien qu'il gérât avec rigueur.

Il n'a jamais compté ni les kilomètres parcourus ni les heures passées, que ce soit en réunion avec la DDE et la DDA, ou sur les chantiers, parfois jusqu'à très tard dans la soirée. Il faut le dire, cette implication s'est parfois faite au détriment de sa vie de famille, et je sais que son épouse s'en inquiétait à juste titre.

Et son engagement ne s'est pas arrêté là. En 2000, alors qu'aucun candidat ne se présente pour la présidence des anciens combattants (CATM), il accepte cette responsabilité. Élu à l'unanimité, il restera président plus de vingt ans. Il a su animer cette association avec dynamisme, et surtout, transmettre avec passion la mémoire aux plus jeunes lors des cérémonies commémoratives. Toujours avenant et enjoué, c'était un vrai plaisir de préparer ces moments à ses côtés. Je garde un souvenir ému de l'intensité avec laquelle il vivait ces instants de recueillement et de transmission, en présence d'un public nombreux, et notamment des enfants des écoles.

En janvier dernier, il avait reçu la médaille de la commune, en reconnaissance de toutes ses actions. En raison de son état de santé, nous la lui



avons remise à son domicile. Je n'oublierai pas l'accueil chaleureux que son épouse et lui nous avaient alors réservé. C'était un moment simple, sincère, profondément humain.

Monsieur Moretton, merci pour votre engagement, votre générosité, votre dévouement au service de notre commune.

Au nom du conseil municipal, madame Moretton, je vous adresse à vous ainsi qu'à vos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, et tous vos proches, nos plus sincères condoléances.

Monique LAURENT,
Maire de Savigny

Infos diverses

Inscription à l'école

Parents d'enfants nés en 2023, si vous souhaitez que votre enfant intègre l'école au cours de l'année scolaire 2025-2026, merci de prendre contact avec le directeur de l'école, M. Geniaut au 04 74 01 13 51 ou par mail ce.0691446x@ac-lyon.fr

Élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune, pensez à le faire **avant le 6 février 2026**

Informations et inscriptions :
directement en mairie, ou en ligne :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Un doute ? Vérifiez votre inscription :

directement en mairie, ou en ligne :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Retrouvez la BD de l'association
Patrimoine d'Hier et de Demain en vente au
Marché de Noël le 05/12
ou en commande au lien ci-dessous !



Médiathèque

MÉDIATHÈQUE

Adresse mail : mediatheque@mairie-savigny69.fr
 Portail du réseau 4SF : <https://reseau4sf-pom.c3rb.org/>
 Compte Instagram : mediatheque_de_savigny69
 Compte Facebook : Médiathèque de Savigny
 Les informations de la médiathèque sur ce lien :
<https://mairie-savigny69.fr/vie-sociale/mediatheque>

Médiathèque
 Chalet Montange
 15 route de Sain-
 Bel
 69210 SAVIGNY
 09 66 91 57 87

Pour rappel
 l'accès et l'emprunt
 de documents sont
 gratuits et ouverts
 à tous

Ouverture
 Mardi et vendredi :
 de 16h30 à 18h30
 Mercredi :
 de 15h à 18h30
 Jeudi et samedi :
 de 10h à 12h

Rétrospective des animations



La médiathèque remercie Geneviève Laffay des « Incroyables comestibles » et Sandrine Leglise (Médecine naturelle et créativité sur Facebook) pour leur exposition sur la musique des plantes qui a rencontré un franc succès auprès des petits comme des plus grands durant ce mois de septembre. Les élèves de CM2 de notre commune ont été ravis de découvrir l'instrument utilisé par Geneviève pour transformer les ondes des plantes en notes de musique audibles pour nos oreilles.



La popularité de l'atelier tricot ne se dément pas. Chaque semaine, pas moins d'une dizaine de passionnées se retrouvent pour tricoter, crocheter et échanger leurs trucs et astuces.

Elles sont d'ailleurs les créatrices des marionnettes qui servent aux enfants des classes de grande section et CP des deux écoles pour créer leur propre conte sous le format d'un raconte tapis !

Le 29 octobre, à l'occasion d'halloween, un atelier de création de guirlandes citrouille s'est installé à la médiathèque : de quoi ramener chez soi de jolies décorations pour le jour J.

Programme à venir

26 novembre : dans le cadre de la semaine de réduction des déchets, la médiathèque accueille un atelier Escape game proposé par la CCPA. 3 séances à 15h30 ; 16h30 et 17h30. Inscription par téléphone et sur place, attention 6 places par séance. A partir de 8 ans.

5 décembre : L'autrice allemande Antje Aubert interviendra auprès des classes de CM2 dans le cadre de la commémoration des 80 ans de la fin de la guerre. Elle sera présente sur le Marché de Noël avec ses livres.

13 novembre et 11 décembre : les deux prochaines dates des Remue-Ménages



Fin janvier : Mario kart sur switch débarque à la médiathèque ! Il sera d'ailleurs l'objet de l'île aux histoires du mois de février. Cette animation en partenariat avec la médiathèque départementale vous donnera l'occasion, non seulement de jouer seul ou à plusieurs à ce célèbre jeu ; mais également de créer votre propre circuit dans la médiathèque et de jouer avec deux karts fournis avec le jeu !

Cette rubrique vous présente les travaux passés ou en cours des différentes commissions composant le Conseil Municipal

Vie associative, communication, commerces

Pot de bienvenue aux nouveaux arrivants

Samedi 4 octobre, nous avons accueillis des nouveaux habitants salle du conseil municipal pour une présentation de la commune et de ses services, et partager le verre de l'amitié. Une documentation à la fois de la commune (livret d'accueil, guide des producteurs lo-

caux...) et du Pays de L'Arbresle (services de la CCPA, guide touristique...) leur a été remise dans un sac offert par la CCPA. Certains ont aussi visité le village avec l'association Patrimoine, et pu découvrir le village du haut de la tour.



INFOS MUNICIPALES

Forum des associations

Comme chaque année, le forum des associations, samedi 6 septembre, a lancé la nouvelle saison 2025/2026 et a permis aux associations de venir présenter leurs activités et prendre les inscriptions. Des démonstrations avec Savigny danse ont animé le forum. Chacun a pu repartir avec son risotto au poulet cuisiné par les jeunes de l'ASLEC, qui ont tenu aussi la buvette. **Un grand merci à eux, ainsi qu'à tous les bénévoles engagés pour faire vivre le village.**

C'est vraiment une chance pour Savigny d'avoir une vie associative aussi riche et diversifiée, tant pour les activités sportives, culturelles, artistiques ou encore le patrimoine. C'est aussi grâce à l'investissement de nombreux bénévoles que deux belles fêtes ont animé le village cet été : la Féria en juin et la fête médiévale avec les Chevaliers au Pays de L'Arbresle en août.



Le soutien à la vie associative passe aussi par les subventions. La commission a étudié les demandes qui vont être soumises prochainement au vote du conseil municipal.

L'enveloppe budgétaire reste importante à 50 000€.

Saison culturelle des 4S

Vous avez dû tous recevoir le programme de la Saison culturelle des 4S (Sain Bel, St-Pierre-la-Palud, Savigny et Sourcieux-les-Mines) dans vos boîtes aux lettres, programme qui a été présenté vendredi 29 août salle de l'Amandier à Sourcieux-les-Mines.

Spectacles, concerts, théâtres, expositions...un beau programme culturel à partager, qui a l'ambition de valoriser les talents et les associations locales, et de créer des ponts entre nos communes. N'hésitez pas à participer, à découvrir et à vous émerveiller lors de ces événements !

Programme sur le site internet de la commune.

Logo Apicité 1 abeille



Nous sommes très heureux de vous annoncer que **le comité de labellisation APicité a décerné à la commune de Savigny sa 1ère abeille :**

« 1 abeille – Démarche reconnue »

Il nous félicite « pour nos actions et notre engagement en faveur de l'abeille et de la biodiversité ».

Le remise officielle du palmarès 2025 d'APicité se fera au cours d'une cérémonie le mercredi 19 novembre au Conseil Economique Social et Environnemental à Paris.

Des nouvelles du marché

Bienvenue à Valentin Debourg, producteur à St Forgeux, qui remplace depuis début novembre Denise et Roger Chaverot, producteurs et revendeurs en fruits et légumes, présents sur le marché pratiquement depuis le début. Denise a commencé avec sa production en juin 2016, rejointe par Roger en janvier 2018 pour la partie revente.

Un pot de départ pour Roger et Denise a été organisé salle du conseil municipal le vendredi 31 octobre.

Un grand merci à eux pour toutes ces années sur le marché, avec un étal toujours bien approvisionné. Ils ont fait vivre le marché par leur présence régulière, quelle que soit la météo. Nous leur souhaitons bonne continuation dans leurs nouveaux projets et une bonne retraite à Roger.

Valentin nous propose un bel étal avec 80% de sa production, et emploie Gisèle qui servait avec Denise et Roger.



Pot de départ de Denise et Roger Chaverot

Projet implantation de commerces

Pour rappel, ce projet consiste à réhabiliter et agrandir le bâtiment existant acquis route de Sain Bel **avec comme objectif premier d'implanter des commerces** au rez-de-chaussée. Cette réalisation sera complétée par des logements au R+1 du fait des caractéristiques du bâtiment, mais aussi pour limiter les coûts tout en répondant aux besoins en logements.

À la suite du vote en conseil municipal le 8 juillet (17 voix pour, voir Compte-rendu du Conseil Municipal p11), il a été décidé de retenir un opérateur qui pourra acheter les surfaces du R+1, **la mairie restant propriétaire du rez-de-chaussée commercial**, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'ensemble de l'opération.

Un appel à projet a été publié en juillet et 24 dossiers ont été retirés. Seul un opérateur public a candidaté, sans doute du fait de la faible rentabilité du projet, ce qui n'intéresse donc pas les opérateurs privés.

Une concertation est en cours pour signer une convention

avec l'opérateur retenu et lancer l'opération.

A ce jour, il est encore trop tôt pour donner un calendrier précis.

Ce montage répond à plusieurs objectifs pour la mairie :

- **Ne pas supporter seule le coût de la construction**, en préservant ainsi la trésorerie de la commune, et ne pas compromettre sa capacité d'investissement future, **tout en gardant la maîtrise du projet**
- **Bénéficier de l'expertise et des compétences de spécialistes**, une maîtrise d'ouvrage d'un tel projet étant lourde à porter pour les services de la commune.

C'est un choix de bon sens qui sécurise le projet, dans un souci de l'intérêt général et des besoins de la commune.

Voirie - Cadre de vie

Mobilités douces



Liaison mairie-city stade

La liaison Mairie - City Stade vers les équipements sportifs du Trésoncle est opérationnelle. Les derniers travaux ont été réalisés : sécurisation des abords de la mare, aménagements extérieurs, pupitres, bornes lumineuses et banc.

Le bureau d'étude nous a présenté le 15 octobre différentes propositions pour prolonger la sécurisation des piétons et des vélos de la future voie verte de la ZA Ponchonnière jusqu'à l'entrée de Savigny côté rue du Font de la Cure.

Esplanade de Berching



Le remplacement des candélabres est terminé. Ces modèles équipés de LED sont moins énergivores et procurent un éclairage plus puissant qui donne satisfaction notamment aux amateurs de pétanque.

Défense contre les incendies - DECI

Dans ce Savigny info, un courrier est joint pour inviter les habitants de Taylan (le 1^{er} décembre) et de Persanges (le 15 décembre) à participer à une réunion afin d'étudier la possibilité d'installer des réserves d'eau incendie type poches souples.

Stationnement

Après de nombreux allers-retours avec l'Architecte des Bâtiments de France, le permis d'aménager du nouveau parking à la Font Porée a été déposé.

Nous devrions avoir l'autorisation en cette fin d'année et ainsi débiter les travaux dans la foulée.

Sécurité

Afin de réduire encore la vitesse aux abords des écoles et à l'entrée du village (côté route de Saint Romain), notre équipe technique a posé des coussins berlinois sur la D7 en venant d'Ancy avant les écoles et avant le parking derrière l'église. Des marquages piétons ont été réalisés pour accéder à l'école maternelle.



Pose du nouvel escalier métallique reliant le parking de la place du 8 mai au City Stade et au sentier des Remparts. L'ancien, en bois, était très glissant par temps de pluie.



Pose des coussins berlinois

Voirie - assainissement



Les travaux de la station d'épuration de Taylan sont bientôt achevés, les premiers essais vont être réalisés fin novembre. La station fonctionne avec un bio-disque, un bassin de roseaux et un réseau de pompes.

Pour rappel, l'ensemble des foyers du hameau sera relié à cette nouvelle station. Elle est prévue pour 80 habitants potentiels.

Au centre du village, rue de la Paix et rue des Deux Maisons, la mise aux normes en réseaux séparatifs des eaux usées et pluviales a été réalisée, avec reprise complète des enrobés.

Travaux de confortement de la chaussée sur la RD7 au niveau de la double écluse



Divers

En novembre, nous allons renforcer la couverture arborée du parc des enfants et végétaliser le nouveau giratoire de Grange Chapelle.



Un nouveau site de compostage a été installé à l'entrée du parc du Chalet Montange. Cet équipement est à disposition de tous. Il fonctionne de la même manière que celui installé Place des Moines.

Travaux divers

Voici quelques informations sur les travaux qui ont été réalisés sur la période estivale et jusqu'à présent :

Ecole primaire : Nous avons profité de la période des vacances scolaires pour compléter la rénovation peinture des parties communes de l'école des Sources



Clos de l'Abbaye après travaux

Médiathèque : de la même façon, cet été, réalisation de la 2ème phase de réfection des peintures volet du bâtiment (1ère phase faite à l'automne dernier)

Restaurant Clos de l'Abbaye : réfection du carrelage au sol, de la faïence aux murs et des peintures de la partie cuisine. Une opération ayant nécessité beaucoup de logistique mais réalisée dans les temps grâce à l'implication de tous et notamment des artisans locaux, malgré la période estivale.

Pôle Santé

Le bâtiment a été « livré » fin juillet. Chaque professionnel a pu prendre possession de ses locaux afin d'en finir l'aménagement pour démarrer l'activité début septembre.

Voir article sur l'inauguration en page 3.



Avant



Après

Toilettes et buvette
Esplanade de Berching

La consultation des artisans est en cours pour devis et planification des travaux.

Voici un montage photo du futur bâtiment qui intégrera des toilettes avec accès PMR, et dont la partie « couverte » sera agrandie pour donner plus d'espace « buvette » lors des manifestations.

Tour de l'horloge



Comme indiqué dans le précédent Savigny Info, des travaux d'expertise ont été menés afin de vérifier l'état structurel de cette tour (datant du XIIème siècle).

Bien que la structure reste « solide », cet audit a mis en évidence la nécessité de lancer une campagne de travaux pour remédier aux « dégâts du temps » : réfection des joints, usure de pierres d'angle, fissures internes et externes ...

Ces travaux sont à réaliser dans un délai dit raisonnable.

Le coût de ces travaux estimés à plus de 100k€ nous incite à rechercher des moyens de financement type subvention mais aussi, et c'est une nouveauté, par **une opération de dons par des entreprises, particuliers ou autres mécènes.**

Une communication dédiée sera faite prochainement qui sera menée avec l'association du Patrimoine de la commune et en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Services à la personne

Conseil municipal des enfants

Installation du Banc de l'amitié

Le banc de l'amitié remis en état par les jeunes du chantier jeunes d'avril a été décoré par les élus du conseil des enfants en juin et a été installé à côté du city stade en septembre par les employés municipaux.

Visite de la caserne des pompiers

Mercredi 15 octobre 2025 le conseil municipal des enfants accompagné par Monique Laurent, Maire de Savigny, et quelques élus, a été reçu à la caserne des pompiers d'Eveux,

Un accueil très chaleureux leur a été réservé par le lieutenant Hugues Dalin, responsable de la caserne d'Eveux, le lieutenant Sylvain Muzel et le major Vincent Chêne.

Après une présentation générale du SDMIS (service Départemental- Métropolitain d'Incendie de Secours) et de l'organisation des sapeurs-pompiers, ils ont pu visiter la caserne et avoir une présentation du matériel utilisé lors des différentes interventions.

Les enfants, mais aussi les adultes ont été très intéressés et enchantés. Cette visite a même conforté le désir d'un jeune garçon qui veut s'engager comme JSP (jeune sapeur-pompier).

La visite s'est terminée autour d'un goûter offert par les pompiers.

Merci à eux pour cette visite mais aussi pour leurs actions !



Le Conseil sur le banc de l'amitié



Visite à la caserne

Commémoration de l'armistice du 11 novembre

A l'occasion de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, les jeunes élus du conseil ont lu des textes écrits par les Poilus.

Marché de Noël et collecte de jouets

La collecte de jeux et jouets est reconduite cette année lors du marché de Noël du vendredi 5 décembre. L'association caritative des Restos du Cœur bénéficiera des dons.

Chantier jeunes octobre 2025



Cinq jeunes Savignois, Mathias D, Lola D, Maéva F, Maxime G et Adrien M ont participé au chantier jeunes. Enthousiastes, volontaires et toujours en recherche d'excellence, ils ont nettoyé, poncé et peint portes, fenêtres et porte de garage de la salle du Trésor. Ils ont également nettoyé les 456 chaises et remis en état les 40 tables. Ils ont poussé la perfection jusqu'à ranger les chaises en piles de 15 !

Le Maire, Monique Laurent les a chaleureusement félicités lors de sa venue et a remis à chacun un bon d'achat.



Médiathèque

Le mercredi 24 septembre, la médiathèque accueillait les bébés de l'année 2024 pour un goûter au cours duquel leur était remis un livre. C'était l'occasion pour les familles de découvrir un lieu de culture adapté à l'enfance.

C.C.A.S. : colis de Noël

168 colis sont en cours de préparation à destination des Savignois de plus de 70 ans. Ils seront remis lors de l'arbre de Noël organisé par le trait d'union de l'amitié le dimanche 14 décembre. Des permanences seront organisées le lundi matin et vendredi de la semaine suivante.

Cette année, une petite surprise dans le colis est prévue pour les bénéficiaires.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus sur le site Internet de la mairie,
rubrique Mairie/Comptes-Rendus des Conseils Municipaux

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 08 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18

Absents excusés : KAPFER Isabelle (Pouvoir donné à Christian MARTINON), MALET Serge, CHANCELLIER Marie-Claude (Pouvoir donné à Jean-Yves DUTOUR), SEEMANN Isabelle (Pouvoir donné à Evelyne DUTOUR) et MARTY Vincent (Pouvoir donné à Daniel LAINE).

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Délibération relative à la répartition des sièges à la CCPA

Considérant que les communes peuvent conclure un accord local pour déterminer la représentativité du Conseil Communautaire et qu'à défaut d'accord amiable, il sera appliqué la répartition de droit commun ; **Considérant** que le droit commun donne la répartition des sièges ci-après pour 2025 : **Considérant** que les élus communautaires réunis en Bureau le 22 juin 2025 ont proposé de conclure un accord local.

En appliquant toutes les modalités définies par la réglementation dont le respect du ratio de proportionnalité, il est impossible de conserver la représentation actuelle de 2019. Il convient de baisser le nombre de conseillers à 45 délégués au lieu de 46 en 2019 car la représentation à 46 n'est pas valide. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'acceptation de l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire à 45 délégués communautaires comme suit :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2025	Nombre de délégués titulaires par commune	Nombre de délégués suppléants par commune
LENTILLY	6541	7	
L'ARBRESLE	6469	6	
DOMMARTIN	2607	3	
ST PIERRE LA PALUD	2586	3	
SAIN BEL	2568	3	
BESSEY	2351	3	
FLEURIEUX/L'ARBRESLE	2299	3	
ST GERMAIN NUELLES	2252	3	
BULLY	2144	2	
SOURCIEUX LES MINES	2098	2	
SAVIGNY	1970	2	
COURZIEU	1178	2	
EVEUX	1169	2	
SARCEY	979	1	1
ST JULIEN /BIBOST	605	1	1
CHEVINAY	586	1	1
BIBOST	543	1	1
17 COMMUNES	38 945	45	4

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité
APPROUVE la répartition des sièges

Convention de fonds de concours avec la CCPA pour la création d'un système d'assainissement à Taylan

Le hameau de Taylan n'est desservi par aucun réseau d'assainissement : toutes les habitations disposent d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC). La plupart des 14 logements est concernée par une non-conformité de leur installation en ANC, voire par une absence de traitement. Des eaux usées non traitées sont visibles dans la cunette d'eaux pluviales qui draine le hameau. Les maisons sont imbriquées les unes dans les autres, ce qui ne favorise pas la possibilité de réhabiliter les ANC ou d'en créer de nouveaux. Il apparaît donc nécessaire de créer un système d'assainissement propre au hameau. En lien avec les habitants du hameau sans solution techniquement ou financièrement acceptable pour réhabiliter ou se doter d'un assainissement autonome, la CCPA souhaite construire un système d'assainissement collectif propre au hameau. Le procédé de traitement retenu est le bio-disque, accompagné d'un filtre planté de roseaux pour gérer les boues de façon optimisée. La station de traitement sera dimensionnée pour une capacité de 80 équivalents-habitants. La construction sera réalisée, en prenant en compte l'intégration paysagère (implantation de la station dans la ZPPAUP de la commune), ainsi que la limitation des nuisances olfactives et auditives (proximité des habitations).

Les quatorze propriétaires du hameau se sont engagés à participer financièrement à la réalisation des travaux sous la forme d'une offre de concours à hauteur de 6 000 € par foyer raccordé. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 583 250 € HT. Il est proposé au conseil municipal d'accepter une participation financière de la commune à cette opération via un fonds de concours de 80 000 €.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de fonds de
APPROUVE la participation financière de la commune

Convention d'adhésion aux services communs avec la CCPA

Les coopérations et mutualisations intercommunales sont anciennes sur le Pays de L'Arbresle. Elles ont été définies de manière précise dans une Charte de Mutualisation votée le 17 décembre 2015 par le Conseil Communautaire du Pays de L'Arbresle.

Les acteurs du projet avaient défini deux objectifs principaux :

La recherche d'efficacité dans l'action publique locale (plus d'expertise à prix accessible) ;

Le souhait de fédérer le territoire (Pérenniser et renforcer les services publics en soutenant les communes dans l'exercice de leurs propres compétences+ Renforcer la solidarité du territoire).

La concertation avec l'ensemble des communes avait permis de recenser 21 thèmes de mutualisation envisageables.

Finalement, sur la base de l'article L 5211-4-2 du CGCT, trois services communs ont été créés entre la CCPA et les communes sur le mandat précédent :

un service commun RH (créé en 2017)

un service commun Achat-Commande Publique (créé en 2019)

un service commun Prévention des Risques Professionnels (créé en 2019)

Par ailleurs, conformément au code des collectivités territoriales et dans la mesure où il existe un intérêt local, ces services communs ont été ouverts à d'autres entités extérieures (type syndicat SYRIBT) sur la base juridique de la convention de prestation de service.

Un bilan des conventions 2023-2025 a été présenté en commission mutualisations le 24 mars 2025. Sur la base de ce bilan, la Conférence des Maires et le Conseil Communautaire proposent à la commune un nouvel engagement 2026-2028.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE les termes de chaque convention (Convention d'adhésion au service commun Ressources humaines ; Convention d'adhésion au service commun achat commande publique ; Convention d'adhésion au service commun Prévention des Risques Professionnels)

Entretien de la voirie : Convention avec la CCPA pour la mise à disposition des services de la commune de Savigny

Depuis quelques années, une convention a été établie aux fins de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des services de la mairie de Savigny au profit de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA), à l'effet de participer aux travaux de voirie de compétence communautaire suivants :

- Élagage et fauchage des abords de voirie
- Curage des fossés.

Deux agents de la mairie de Savigny sont mis à disposition de la CCPA à raison d'une quotité de 10 % de leur temps de travail. Il convient de renouveler la convention pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

En contrepartie, de cette mise à disposition, la CCPA s'engage à rembourser à la mairie de Savigny la somme de 21 819 € pour l'année 2025, contre 20 434 € en 2024.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE la convention

Convention avec la CCPA dans le cadre des Murmures du Temps pour l'installation d'une œuvre

Lors du dernier conseil municipal, les membres du conseil avaient délibéré et approuvé la signature d'une convention avec la CCPA pour l'installation d'une œuvre d'art dans le cadre des Murmures du Temps. Quelques modifications ayant été apportées à cette convention par l'artiste, elle est à nou-

veau présentée au conseil pour approbation et pour autoriser madame le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention

Vote des tarifs péri et extrascolaires

Afin de fixer les tarifs périscolaires pour la rentrée, ainsi que les tarifs du centre de loisirs, les nouvelles grilles tarifaires seront présentées au conseil municipal.

Pour le périscolaire :

Par rapport aux tarifs actuellement en vigueur, il est proposé :

- De supprimer la tranche horaire gratuite de 16h30 à 17h00 à cause des problèmes de sécurité liés au fait que beaucoup de familles n'inscrivaient pas les enfants sur cette période et les agents ne pouvaient pas savoir quels enfants étaient censés rester ou non,
 - De modifier l'appellation de l'étude en garderie du soir, pour tous les enfants de l'école élémentaire,
- De mettre en place une tarification en fonction des quotients familiaux utilisés par le centre de loisirs, selon le tableau suivant :

Prestations/QF	0-600	601 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	Plus de 1801
Garderie du matin	1,80 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €	2,20 €	2,30 €
Garderie du soir	1,60 €	1,80 €	2,00 €	2,20 €	2,40 €	2,60 €

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE les tarifs périscolaires **DIT** que les autres points de la délibération du 10 septembre 2024 restent valables.

Pour le centre de loisirs

Il est proposé de modifier les tarifs de la manière suivante en rajoutant une tranche de quotient :

TARIFS 2024-2025 - LLA SAVIGNY	TARIFS 2025-2026 - LLA SAVIGNY					
QUOTIENT	0 à 600	601 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	> à 1800
SECTEUR ENFANCE 4-11 ANS MERCREDI						
Journée AL avec repas	14,56 €	16,64 €	18,72 €	21,84 €	24,96 €	27,04 €
1/2 journée avec repas	8,32 €	10,40 €	11,44 €	13,52 €	15,60 €	16,64 €
SECTEUR ADO						
Passeport loisirs LEO/ an	7,28 €	9,36 €	10,40 €	11,44 €	12,48 €	13,52 €
1/2 journée sortie	7,28 €	8,32 €	9,36 €	11,44 €	12,48 €	13,52 €
Journée sortie (sans repas)	14,56 €	16,64 €	18,72 €	21,84 €	24,96 €	27,04 €
VACANCES SCOLAIRES						
Journée AL avec repas	14,56 €	16,64 €	18,72 €	21,84 €	24,96 €	27,04 €
SEJOUR						
SEJOUR 3 JOURS	91,52 €	106,08 €	121,68 €	139,36 €	161,20 €	173,68 €
SEJOUR 5 JOURS (hors hiver +20€)	161,20 €	186,16 €	213,20 €	248,56 €	282,88 €	304,72 €
HORS SAVIGNY						
SECTEUR ENFANCE 4-11 ANS MERCREDI						
Journée AL avec repas	16,64 €	18,72 €	21,84 €	24,96 €	29,12 €	31,20 €
1/2 journée avec repas	10,40 €	11,44 €	13,52 €	15,60 €	17,68 €	20,80 €
SECTEUR ADO						
Passeport loisirs LEO/ an	9,36 €	10,40 €	11,44 €	13,52 €	14,56 €	15,60 €
1/2 journée sortie	8,32 €	9,36 €	11,44 €	12,48 €	14,56 €	15,60 €
Journée sortie (sans repas)	16,64 €	18,72 €	21,84 €	24,96 €	29,12 €	31,20 €
VACANCES SCOLAIRES						
Journée AL avec repas	16,64 €	18,72 €	21,84 €	24,96 €	29,12 €	31,20 €
SEJOUR						
SEJOUR 3 JOURS	126,88 €	146,64 €	168,48 €	193,44 €	222,56 €	240,24 €
SEJOUR 5 JOURS (hors hiver +20€)	186,16 €	214,24 €	246,48 €	286,00 €	325,52 €	352,56 €
TARIFS UNIQUES						
VEILLÉE	5,20 €					
NUITÉE	10,40 €					

L'augmentation des tarifs est de 4%.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE les tarifs extrascolaires tels que proposés ci-dessus.

Lancement d'un appel à projet pour l'aménagement du centre bourg

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, la mairie travaille depuis plusieurs mois sur le projet de réhabilitation de la maison DEYDIER avec la création de commerces et logements.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal de lancer un appel à projet afin de retenir un opérateur qui pourra acheter les surfaces du R+1 du bâtiment existant et de son agrandissement, la mairie restant propriétaire du rez-de-chaussée, mais également devenir maître d'ouvrage délégué afin qu'il ne puisse y avoir qu'un seul maître d'œuvre pour l'ensemble de l'opération ainsi que les mêmes entreprises.

Monsieur FORNAS indique qu'il votera contre car il estime que dans ce projet, les commerces sont vus a minima au bénéfice de la création de logements ce avec quoi il n'est pas d'accord. Concernant la maîtrise d'ouvrage et l'investissement, monsieur FORNAS dit que la mairie l'a fait pour le pôle santé et

qu'elle pourrait le refaire pour ce projet.

Madame le Maire lui répond que ce projet a justement été travaillé avec les commerçants potentiels pour définir les surfaces nécessaires et que la maîtrise d'ouvrage d'un tel projet est lourde à porter pour les services de la mairie. De plus, l'investissement dans ce projet est beaucoup plus important que celui du pôle santé. Le montage financier tel que proposé permettra ainsi de préserver la trésorerie de la commune, afin de ne pas compromettre sa capacité d'investissement future.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : 17 pour et 1 contre (Luc FORNAS)

APPROUVE le lancement d'un appel à projet pour la vente du R+1 du bâtiment, la réhabilitation du bâti ancien et la construction de nouveaux bâtis pour la création de logements ainsi que la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la partie réhabilitation et construction de commerces au rez-de-chaussée pour le compte de la commune.

DIT qu'une délibération devra acter le choix définitif du candidat retenu pour l'achat d'une partie du bâti et la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Baux pour les professionnels de santé

Le pôle santé va accueillir des professionnels de santé libéraux.

Pour contractualiser la location des locaux, il est présenté au conseil municipal le projet de bail ainsi que le règlement intérieur du pôle de santé.

Le loyer a été établi sur un montant de 12 euros du mètre carré plus les charges qui comprennent l'eau, l'électricité, le chauffage, l'ascenseur et le ménage des communs. Il est précisé que les occupants du rez-de-chaussée ne payeront pas les charges de l'ascenseur.

Les professionnels de santé qui intégreront le pôle santé seront les suivants :

1 psychologue à compter du 1^{er} août 2025

1 ostéopathe à compter du 1^{er} septembre 2025

1 orthophoniste à compter du 15 septembre 2025

1 kinésithérapeute à compter du 1^{er} septembre 2025

Ces dates peuvent encore être modifiées de quelques jours en fonction des besoins des professionnels.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE le projet de bail et le projet de règlement intérieur

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un logement à l'association Brévenne Accueil

Considérant qu'une convention de mise à disposition d'un logement utilisé pour la mise à l'abri d'urgence de personnes en précarité a été signée pour 7 mois en novembre 2018 au profit de l'association Brévenne Accueil,

Considérant que des avenants ont été signés de 2020 à 2024 pour renouveler cette convention pour une durée d'un an,

Considérant la demande formulée par l'association Brévenne Accueil de bénéficier d'une prolongation de la mise à disposition du logement pour une durée de 6 mois, afin que la famille qui occupe le logement puisse finaliser l'ensemble des démarches entreprises et trouver un nouveau logement, La famille qui occupe le logement paye les fluides.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition pour une durée de 6 mois d'un logement situé rue Pierre Bost à Savigny (69210) à titre gracieux,

Délibération relative au temps de travail à temps partiel

Une délibération relative au temps de travail à temps partiel avait été prise par le conseil municipal le 20 octobre 2003 dans les termes qui suivent :

Le travail à temps partiel est possible sur les durées suivantes : 80 % et 90 %, sous réserve que le service puisse rester assuré

Le temps partiel peut être accordé de droit pour raisons familiales et aux personnes handicapées (quotités limitées à 50, 60, 70 et 80 %), ou sur autorisation sous réserve des nécessités de service. Il ne peut être inférieur au mi-temps.

Un agent sollicitant un temps partiel qui n'est ni un 80%, ni un 90%, il est proposé au conseil municipal de fixer le pourcentage de temps partiel entre 50 et 90%.

CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE la modification de la délibération du 20 octobre 2003 portant sur la quotité du temps partiel à savoir de 50 à 90% au lieu de 80% et 90 %.

Modification du nom du musée lapidaire

Sur proposition de l'association du patrimoine, il est proposé de dénommer le musée lapidaire et de le dénommer : Musée lapidaire Antoine Coquard.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE la proposition de modification de nom du musée lapidaire.
DIT que le musée lapidaire s'appellera désormais Musée lapidaire Antoine COQUARD.

Informations de Madame le Maire :

-Lecture d'un courrier transmis par monsieur Jean BOUDAUD concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Monsieur HULIN indique qu'en ce qui concerne la voirie, la commission a mené plusieurs actions. Compte tenu de la typicité du centre bourg (rues étroites et traversé par deux routes départementales), il est pratiquement impossible de faire des trottoirs conformes aux exigences PMR. La commission voirie a mis en place une zone 30 sur l'ensemble de l'agglomération afin de permettre aux piétons et a fortiori aux PMR de circuler dans le village avec un indice de décision risquée < à 3%. (Cf article CEREMA (« e 30km/h, une sécurité pour la traversée des piétons âgés »)). La commission voirie a aussi créé un passage piéton spécifique pour permettre aux PMR de traverser la rue pour rejoindre le centre de santé et a créé un passage piéton avec un pavé podotactile sur la D7 en direction de Sain Bel pour permettre aux habitants du bas de la commune de rejoindre les équipements du Trésoncle par la rue des Peupliers. Il ajoute qu'une table de pique-nique adaptée aux PMR a été installée aux abords du City Stade et que l'esplanade de Berching comporte une place PMR qui permet l'accès au Parc de Rosia de Sécas. La commission rencontrera monsieur Boudaud pour étudier les autres lieux à améliorer.

- Lecture d'un courrier de Bouygues concernant le déploiement d'une nouvelle antenne relais le long de la voie ferrée de Persanges à Saint Romain. La réponse qui sera faite est que Bouygues doit se rapprocher d'Orange pour mutualiser l'antenne et sinon prospecter hors de la commune.

Nicole THIVARD pour la commission vie associative et communication :

Saison culturelle des 4S : une plaquette a été établie et sera prochainement distribuée. Le programme sera présenté lors du forum des associations. Madame THIVARD donne un aperçu les différentes manifestations qui auront lieu sur la commune.

Pierre HULIN pour la commission Voirie et Défense Incendie :

Service technique : rencontre avec S.Malet de l'adjoint en charge du service technique Bessenay pour connaître leur organisation (4 agents à temps complet + appel à des sociétés extérieures). Une réflexion va être menée pour savoir s'il vaut mieux recruter un nouvel agent ou prendre plus de prestataires.

Voirie : Aires de croisement route de Montpensier et route de Carnoux terminées

Sentier des remparts : Pose table pique-nique PMR, pose des pupitres d'information et des embases de 6 bornes solaires.

Esplanade de Berching : Intervention pour le remplacement des candélabres en cours, avec éclairage LED.

Rue de la Paix et rue des 2 maisons (travaux CCPA): création des réseaux séparatifs eaux usées-eaux pluviales. Rue de la Paix, gainage plastifié de la conduite béton EU existante. Pose d'une conduite PVC EP ;

Incendie : Réunion du groupe de travail incendie pour examiner le type et l'emplacement de 2 réserves souples à Persanges et à Taylan

Christian MARTINON pour la commission Urbanisme :

Le permis de construire pour l'extension de la buvette et l'aménagement de nouvelles toilettes sur l'espace de Berching a été déposé. Le dossier a été transmis à l'architecte des bâtiments de France pour avis, sachant que ce dossier a fait l'objet d'une pré consultation avec l'aide du CAUE. Le dossier déposé tient compte des remarques faites lors de cette pré consultation.

Isabelle KAPFER pour la commission service à la personne - Absente

Mme le Maire :

Le banc de l'amitié a été installé à l'école et décoré.

Celui du conseil municipal des enfants a été décoré et sera installé vers le

city stade.

A l'école, une classe va fermer, mais les effectifs ne sont pas encore stabilisés, avec des inscriptions jusqu'à la dernière semaine d'école. Il y aura 5 classes dont une grande section/CP. Il faudra voir s'il y a nécessité de faire des travaux pour accueillir des maternelles en élémentaire et si une ATSEM pourra intervenir dans cette classe. Les plannings sont en cours.

Madame le Maire annonce qu'elle a l'intention de reconduire une liste pour les élections de mars 2026.

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 14 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

Absents excusés : MARTY Vincent (Pouvoir donné à Daniel LAINE), KAPFER Isabelle

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Modification de postes pour deux agents :

Deux agents font depuis plusieurs années du ménage dans les écoles et travaillent au service périscolaire (garderie du matin, du soir, cantine temps méridien). Ces deux agents vont suivre la formation du CAP Petite Enfance dans la perspective de remplacer un agent qui va partir à la retraite.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE la création de deux postes d'adjoints d'animation pour 25.29/35^{ème} et la suppression du poste d'adjoint d'animation de 22.14/35^{ème},

Autorisation de supprimer ou donner des documents de la médiathèque :

Considérant que certains documents (livres, CD, DVD, revues, etc.) sont devenus obsolètes, détériorés, ou ne correspondent plus aux attentes du public ;

Considérant que ces documents peuvent être soit supprimés, soit donnés à des associations, établissements scolaires, ou particuliers, dans le respect des règles de désherbage et de valorisation des fonds ; Afin de pouvoir donner, vendre ou supprimer des documents à la médiathèque, il convient de définir les conditions.

le Conseil Municipal, Oû l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

18 suffrages exprimés : à l'unanimité

AUTORISE la responsable de la médiathèque municipale à procéder à la suppression ou au don de documents issus des collections,
INDIQUE que les documents retirés du fonds pourront être :

○ Donnés à des associations, établissements scolaires ou autres structures à but non lucratif ;

○ Mis à disposition du public dans le cadre d'opérations de don ; Éliminés de manière responsable, dans le respect des normes environnementales.

Décision modificative budgétaire du budget principal et du budget locaux commerciaux 2025 :

Considérant qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire pour les opérations pôle santé ainsi que pour la Tour de l'Horloge et l'achat de matériel divers.

Considérant qu'une décision modificative budgétaire est également nécessaire pour le budget des locaux commerciaux afin de prendre en compte les loyers de la nouvelle épicerie-boulangerie.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE les décisions modificatives budgétaires n° 1 du budget principal de la commune et du budget Locaux commerciaux telles que présentées.

Appel à dons pour les travaux sur la Tour de l'Horloge :

Considérant que, suite à un diagnostic technique qui avait été présenté en commission générale, la Tour de l'Horloge nécessite la réalisation de travaux pour la consolider.

Considérant le coût important des travaux (entre 100 et 150 000 €), il est

proposé au conseil municipal de lancer une campagne de dons par le biais de la fondation du Patrimoine.

Considérant que la Fondation du Patrimoine aide les propriétaires publics à financer leurs projets par le biais d'appels aux dons et mobilise le mécénat d'entreprise. La Fondation du Patrimoine s'occupe de fournir l'ensemble des éléments de communication. La Fondation du Patrimoine prend 6% de frais de gestion.

Serge MALET indique que l'association du Patrimoine portera ce projet avec la mairie.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE le lancement d'une campagne de dons pour la rénovation de la Tour de l'Horloge avec la Fondation du Patrimoine.

Renouvellement de la convention de déneigement :

Depuis 2022, la mairie a établi une convention de déneigement avec un agriculteur, cette dernière prenant fin cette année, il convient de la renouveler.

Monsieur Pierre HULIN indique qu'au niveau de l'équipe technique municipale, Laurent SACHON, Médéric BOISSET et Romain RICHARD seront en charge du déneigement. Romain RICHARD conduira uniquement le petit tracteur.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

18 suffrages exprimés : à l'unanimité

DECIDE d'approuver la convention de déneigement entre la commune et monsieur Clément CHERBLANC, annexée à la présente délibération,

PRECISE que les interventions de déneigement seront rémunérées selon les modalités définies dans la convention.

Cession de voirie au lotissement Les Hauts de Savigny :

VU la délibération du conseil municipal du 29 mai 1984 prononçant le classement des voies privées du lotissement Les Hauts de Savigny dans la voirie communale suite à une enquête publique qui avait donné lieu à un avis favorable.

Considérant que cette reprise n'a pas été actée chez un notaire.

Considérant que pour régulariser cette situation, il convient de reprendre une délibération pour autoriser madame le Maire à passer cette cession auprès d'un notaire.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

DECIDE d'approuver la cession des voiries du lotissement Les Hauts de Savigny (parcelles B651 et B652) à la commune de Savigny comme indiqué sur le plan annexé à la présente délibération et d'ajouter les parcelles B653 et B654. La cession sera réalisée au prix d'un euro,

PRECISE que la mairie prendra à sa charge les frais de notaire.

Régularisation foncière Rue du Font de la Cure :

VU la délibération du conseil municipal du 9 juillet 2024 autorisant madame le Maire à signer la cession de la parcelle B1127 sise Rue du Font de la Cure, d'une contenance de 46 ca, appartenant à madame LAUBAL Stéphanie qui souhaite la céder à la commune. Cette cession avait été actée à titre gracieux.

Le notaire a calculé que les frais d'une cession à titre gracieux seraient plus onéreux qu'une cession à titre payant. De ce fait, il est proposé au conseil de reprendre la délibération avec un prix de cession à 1 euro.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

DECIDE de modifier la délibération du 9 juillet 2024 et d'approuver la cession de la parcelle B1127 sise Rue du Font de la Cure appartenant à madame Stéphanie LAUBAL au profit de la commune,

Renouvellement de la convention avec La Poste :

La convention de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 21/11/2025.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée. A Savigny, l'agence postale est ouverte 18 heures par semaine.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention relative à l'agence postale pour une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

DECIDE de renouveler la convention avec La Poste pour la gestion de l'agence postale à Savigny dans les conditions fixées ci-dessus. **DIT** que la durée de la convention sera de 9 ans.

Permis d'aménager pour la création du parking à la Font

Porée :

La commune travaille avec l'Agence Technique du Département du Rhône à la création d'un parking au lieu-dit La Font Porée. **Considérant** que pour pouvoir réaliser les travaux, la mairie doit déposer un permis d'aménager, Monsieur HULIN, en charge de la voirie, présente les plans du permis d'aménager et explique les travaux envisagés. Ce dossier a fait l'objet de plusieurs réunions avec le CAUE et les ABF et a été travaillé avec l'appui de l'Agence Technique Départementale : les places de stationnement seront sur dalles alvéolaires enherbées. Deux marches d'escalier permettront de rejoindre le parking du Puits.

Le permis sera déposé dans les prochains jours. Le délai d'instruction est de 3 mois avec un mois pour l'avis des Architectes des Bâtiments de France, mais ce permis ayant été travaillé en amont avec eux, le délai d'obtention devrait être plus court.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

AUTORISE madame le Maire à signer le permis d'aménager pour la création d'un parking au lieu-dit La Font Porée.

Prêt de salles dans le cadre des élections :

Considérant que la commune dispose de plusieurs salles municipales pouvant accueillir des réunions publiques,

Considérant le principe d'égalité entre les candidats et la nécessité de garantir un accès équitable aux équipements communaux pendant la campagne électorale,

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : à l'unanimité

DECIDE que les salles municipales suivantes : la salle pluridisciplinaire, le Petit Théâtre, la salle Christian GOUTTENOIRE, pourront être mises à disposition à titre gratuit des candidats ou de leurs représentants dans le cadre des élections à venir, pour l'organisation de réunions publiques,

Rapport d'activités du délégataire 2024 du SMERT :

Le rapport d'activités du SMERT pour 2024 est présenté au conseil municipal par l'un des délégués, monsieur Daniel LAINE. Il indique que sur la commune, lors du second semestre, aura lieu le changement d'une grosse canalisation Route du Bois du Maine. Le coût de ces travaux est estimé à 240 000 €.

Le Conseil Municipal, PREND acte du Rapport d'activités 2024 du délégataire du SMERT tel que présenté.

Informations de Madame le Maire :

-Informations relatives à l'appel à projet pour l'aménagement du centre bourg : suite au lancement d'un appel à projet pour l'aménagement du centre bourg avec la création de commerces et logements en lieu et place de la maison Deydier, madame le Maire informe le conseil municipal que 24 dossiers ont été retirés mais une seule réponse reçue. La rentabilité est compliquée sur ce dossier puisque la construction nouvelle ne pourra avoir qu'un étage. La mairie est en phase de négociation avec le candidat. La prochaine étape sera de présenter en détail tous les éléments au conseil lors d'une commission générale puis il faudra prendre une délibération pour acter le choix du candidat et autoriser madame le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ou unique.

-Réunions de travail des candidats dans le cadre des élections municipales : madame le Maire propose de mettre gratuitement à disposition des candidats les salles de réunion communales. Pas d'objection.

Pierre HULIN pour la commission Voirie et Défense Incendie :

Présentation du fonctionnement de la station d'assainissement de Taylan dont les travaux sont presque terminés : le coût de ces travaux est de 500.000 euros. La commune participe à hauteur de 80 000 euros et chaque foyer raccordé versera 6000 euros. La station fonctionne avec un bio-disque, un bassin de roseaux et un réseau de pompes. Il reste à réaliser la voirie d'accès, la végétalisation des talus, les clôtures et le portail.

CONSEILS MUNICIPAUX

Pose de coussins berlinois par le service technique devant l'école route d'Ancy et devant l'église afin de ralentir la vitesse des véhicules.

Voirie-accessibilité : Samedi matin, des membres de la commission ont fait le tour de la commune avec monsieur Jean BOUDAUD, à l'initiative de cette matinée, des personnes en fauteuil roulant et deux assistantes maternelles afin de se rendre compte des difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite lors de leurs déplacements quotidiens.

Serge MALET pour la commission bâtiments :

Tour de l'Horloge : suite à la première intervention des cordistes pour purger les parties abimées de la Tour, des travaux sont à prévoir pour réparation urgente.

Le clos de l'Abbaye : les travaux de réfection de la cuisine ont été réalisés cet été.

WC esplanade Berching : Le cahier des charges techniques a été réceptionné, ce qui va permettre de solliciter les artisans.

Monsieur MALET, madame CHANCELIER et le responsable du service technique ont assisté à une réunion d'information sur le moustique tigre à la CCPA très intéressante : un article sera diffuser prochainement afin de sensibiliser aussi la population.

Nicole THIVARD pour la commission vie associative et communication :

Marché de Noël le vendredi 5 décembre, environ 40 inscriptions à ce jour

Label Apicité : Ce label a pour objectif de valoriser les communes qui agissent pour la protection des abeilles et des pollinisateurs et de la biodiversité. Le dossier de candidature a été envoyé. La réponse devrait arriver dans l'automne. Madame le Maire ajoute que messieurs THIVARD et FALUN ont fait des présentations dans les écoles et les en remercie.

Le 6 décembre, madame THIVARD assistera à une réunion sur la lutte contre le frelon asiatique (bilan de la campagne 2025 et perspectives d'actions pour 2026 au niveau départemental). Les conclusions seront relayées pour décider des actions au niveau de la commune

L'artiste Thierry BOUTONNIER qui a créé l'impluvium, souhaiterait participer à des opérations en lien avec la biodiversité.

Christian MARTINON pour la commission Urbanisme :

Le Permis d'Aménager pour le futur parking du quartier de la Font Porée sera présenté en commission conjointe voirie et urbanisme pour une parfaite information des élus.

Mme CHANCELLIER pour la commission service à la personne (Isabelle KAPFER Absente) :

Conseil des enfants : Les enfants choisiront les textes pour la cérémonie du 11 novembre. Ils prévoient d'organiser une collecte de jouets au profit des Restos du Cœur à l'occasion du marché de Noël.

CCAS : le colis pour les anciens est en cours de préparation.

Arbre de Noël des aînés : Un goûter est prévu le 14 décembre, organisé par le Trait d'union de l'amitié

Daniel LAINE indique que le SYTRAL avait affirmé qu'il mettrait un panneau avec les horaires des bus vers le giratoire Grange Chapelle, mais rien n'a été installé à ce jour. Hameau de la Madone, ils sont toujours en attente de travaux par Alliade pour le bassin et vérification des réseaux avant que la mairie ne puisse reprendre la voirie.

Droit d'expression

Bonjour de l'équipe SAVIGNY D'ABORD2020

Ne bradons pas le patrimoine communal !

J'ai voté contre (le 8 juillet dernier) concernant un appel à projet voici ma position :

Il serait incohérent, voire irresponsable, de vouloir se séparer d'un bien appartenant à la commune au profit d'un aménageur privé, Céder un bien communal à un aménageur privé pour, ensuite, lui racheter des locaux ? C'est du grand n'importe quoi ! On brade notre patrimoine, on affaiblit la commune ;

Ce montage, sous couvert d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, n'a qu'un résultat : permettre à un opérateur privé de s'enrichir sur le dos de la collectivité.

Nous ne sommes pas là pour servir les intérêts d'un aménageur, mais pour défendre ceux des habitants ! La commune a besoin de commerces, de vie, d'activités, pas d'un nouveau programme de logements.

Pourquoi céder la maîtrise de notre projet ? Pourquoi renoncer à faire ce que nous pouvons et devons faire nous-mêmes ? Nous avons les moyens, nous avons la légitimité.

Je le dis avec force : Gardons la maîtrise, créons nos locaux commerciaux. Notre devoir, c'est l'intérêt général, pas la rente d'un aménageur.

C'est ce que je défendrais

Je suis et resterai vigilant à promouvoir les intérêts de notre beau village.

Luc Fornas

Je suis à votre disposition.

06 81 36 32 02 ou par mail : savignydabord2020@gmail.com



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

Parcours artistique des Murmures du temps Une nouvelle œuvre à Savigny



« Cryptide »

Le samedi 13 septembre dernier, la deuxième édition du Festival Les Murmures du Temps s'est tenue au Val des Chênevrières à Éveux.

Le matin, des balades artistiques ont été proposées sur les 3 circuits en compagnie des artistes. Ce fut l'occasion de découvrir les 3 nouvelles œuvres, dont celle sur Savigny « **Cryptide** » réalisée par **Charlotte Charbonnel** (parcours des « Balcons de l'Abbaye »).

Cette œuvre fait écho à un fossile trouvé

sur ce chemin qui a été identifié par le géologue Frédéric Gaudry, comme un moule interne de *Coroniceras multicostratum* datant du Sinémurien (moins 200 millions d'années).

L'après-midi s'est poursuivi avec des spectacles variés au Val des Chênevrières : clown, théâtre, improvisation, marionnettes, arts numériques et danse contemporaine en partenariat avec la Biennale de la danse de Lyon. Une belle programmation et de beaux moments de partage.

Infos diverses

Nous vous informons que le Point Information Jeunesse (PIJ) du Pays de L'Arbresle a eu plusieurs changements à prendre en compte :

Un changement de nom :

le PIJ devient « **Info Jeunes Pays de L'Arbresle** »

Un déménagement :

désormais, l'équipe vous accueille à
**L'Arborescence, 117 rue Pierre Passemard,
L'Arbresle**

Une nouvelle adresse mail :

infojeunes@paysdelarbresle.fr

Téléphone : 04 74 72 02 19 / 06 13 20 52 12



Début de la 41ème campagne d'hiver des Restos du Cœur la semaine du 17 novembre : aide alimentaire et aide à la personne

Centre fermé du 10 au 14 novembre.

Inscriptions sur rendez-vous au 04 78 35 20 36

Horaires d'ouverture :

Mercredi 9h-12h00

Jeudi 9h-12h00 / 14h-17h00 / 18h30-19h30.



Sophie Béjoint

Restos du Cœur L'Arbresle

15 Rue de Lyon 69210 L'ARBRESLE

ad69.larbresle@restosducoeur.org / Tél: 04 78 35 20 36

La collecte des déchets évolue !

La CCPA a débuté en 2024 la mise en application d'un projet d'optimisation de la collecte des déchets qui va s'étendre sur 4 ans.

L'objectif : réduire l'impact environnemental et financier de la collecte des déchets.

Comment l'atteindre ? en réduisant le tonnage des ordures ménagères pour diminuer la fréquence de collecte en porte à porte de la poubelle noire à une fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire.

Cinq premières communes (Bessenay, Chevinay, Bibost, Saint Julien sur Bibost et Courzieu) ont initié ce changement dès janvier 2025. Leurs poubelles noires sont donc désormais collectées deux fois par mois. Les prochaines communes qui verront ces modifications arriver en 2027 sont Bully, Dommartin, Eveux, Fleurieux sur l'Arbresle, Sain Bel, Saint Germain Nuelles, Sarcey, Savigny.

Pour réussir ce déploiement, plusieurs mises en place sont nécessaires :

- Le tri à la source des biodéchets : compostage en individuel ou collectif, la CCPA vous aide à trouver et financer la solution qui convient à votre foyer (rdv sur www.paysdelarbresle.fr, Agir, rubrique compostage)
- La mise en place de Points d'Apport Volontaire (PAV) : le remplacement de certains bacs individuels par des conteneurs collectifs.

Cette évolution de la collecte des déchets est l'occasion de réaliser de nombreuses actions de prévention afin d'améliorer notre qualité de tri et de contribuer à cette réduction de volume (sensibilisation aux gestes de tri en porte à porte, contrôle des bacs jaunes, animations dans les communes, déploiement du compostage...).

Des réunions d'informations seront réalisées dans votre commune pour vous informer de l'avancement du projet.



L'AGENDA SAVIGNOIS

Suivez les informations savignaises via les différents supports de communication :
site de la mairie,
panneaux lumineux, illiwap, page Facebook

Novembre

Vendredi 21 : Les P'tits Concerts du Marché, Un Orgue à Savigny - de 18h30 à 19h, Eglise

Samedi 22 et dimanche 23 : Chaudière des classes en 6 - Place du 11 novembre

Décembre

Jeudi 4 : Concours de Belote du Téléthon, Trait d'Union de l'Amitié - 14h, Salle Christian Gouttenoire

Vendredi 5 : Commémoration - 11h, Monument aux morts

Vendredi 5 : Marché de Noël !

Samedi 6 : Animations Téléthon - de 9h30 à 12h, Médiathèque / Petit Théâtre / Ancienne bibliothèque

Dimanche 7 : Vente de sapins des 18/19 ans - à partir de 9h, Place du 11 novembre

Samedi 13 : Théâtre "Amours et piano" / Saison culturelle des 4S - 20h, Petit Théâtre

Dimanche 14 : Arbre de Noël Trait d'Union de l'Amitié - Salle du Trésorcle

Mercredi 17 : Îles aux histoires - 15h25 et 17h, Médiathèque

Vendredi 19 : Concert de Noël avec Un orgue à Savigny - 20h, église

Samedi 20 et dimanche 21 : Gala de Noël, Savigny Danse - Salle du Trésorcle

Janvier

Dimanche 11 : Cérémonie des vœux du Maire - Salle du Trésorcle

Mercredi 14 : Îles aux histoires - 15h25 et 17h, Médiathèque

Samedi 17 : Loto du Foot FC2S - Salle du Trésorcle

Samedi 24 : Cross Départemental des Pompiers - Salle du Trésorcle

Samedi 24 : Concert Laura Maz - 20h, Petit Théâtre

Vendredi 23 - samedi 24 - dimanche 25 : Théâtre Les Brigadiers Enflammés - vendredi, samedi : 20h30 ; dimanche : 15h, Petit Théâtre

Vendredi 30 et samedi 31 : Théâtre Les Brigadiers Enflammés - 20h30, Petit Théâtre

Février

Dimanche 1er : Théâtre Les Brigadiers enflammés - Petit Théâtre

Vendredi 6 au dimanche 8 : Théâtre Les Brigadiers enflammés - Petit Théâtre

Samedi 7 : Livre d'or des Classes - Salle Christian Gouttenoire

Samedi 14 : St Valentin avec les Jeunes de l'Aslec - Salle du Trésorcle

Mercredi 25 : Îles aux histoires - 15h25 et 17h, Médiathèque

Mars

Samedi 7 : Photo des bébés Classes en 5 - Salle Pluri-disciplinaire

Samedi 7 : Jam Session, Sav'uni les Arts - Petit Théâtre (date à confirmer)

Samedi 7 : Les 24h des Classes en 6 Mâchon/thé dansant et soirée - Salle du Trésorcle

Samedi 14 : Repas de la chasse - Salle du Trésorcle

Dimanche 15 : Elections municipales, 1er tour

Mercredi 18 : Îles aux histoires - 15h25 et 17h, Médiathèque

Samedi 21 : Loto ASC Gym - Salle du Trésorcle

Dimanche 22 : Elections municipales, 2ème tour

Mars (suite)

Dimanche 22 : Carnaval APE/APEL - Village + Salle du Trésorcle

Jeudi 26 : Repas dansant TUA - Salle du Trésorcle

Samedi 28 : Concert Le son du cinéma 2.0, Orchestre symphonique du Pays de L'Arbresle - Salle du Trésorcle



AFMTELETHON 5-6 DÉCEMBRE 2025
RENNOUER POUR GUÉRIR

Téléthon 2025 : jeudi 4 et samedi 6 décembre
Des activités ludiques à découvrir en famille
La danse et le tricot sont accessibles à tous : enfant/ado/adulte

Jeudi 4 décembre Salle Christian Gouttenoire 14h : concours de belote Inscription auprès du Trait d'Union	Samedi 6 décembre Salle de la garderie horaire libre de 10h et 12h Initiation tricot
---	--

Un don minimum de 5€ par personne vous donnera accès à toutes les activités du samedi !

Samedi 6 décembre Au petit théâtre Initiation danse 9h30-10h30 : Classique 10h45-11h45 : New style / Hip hop	Samedi 6 décembre A l'ancienne bibliothèque Initiation danse 9h30-10h30 : Modern 10h45-11h45 : Break/ Hip hop
---	--

sd savigny danse Le Trait d'Union de l'Amitié **MÉDIATHÈQUE SAVIGNY**



Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis de 15h30 à 19h
Place du 8 Mai 1945

Toutes les semaines :

Charcuterie, boucherie, traiteur, Charcuterie des 2 Villages, St Laurent de Chamousset (06.50.21.17.23)

Fruits et légumes, Valentin Debourg, Saint Forgeux, (07.81.44.60.25)

Fromages brebis/chèvre et yaourts, Ferme de Ru-sille, Savigny (06.14.71.17.97)

Une fois par mois (sauf exception) :

Huiles de Crête Gandelin Passion (06.33.14.96.60) (4ème vendredi du mois)

Huîtres de Vendée et conserverie Belle Iloise, Franck Duret (06.76.05.31.54)

Patrick Schied, matelas, literie, rempaillage de chaises

D'autres commerçants peuvent être là ponctuellement, à l'occasion d'animations :

Marché d'auteurs, Troc de Graines, Associations ...

Fréquentez le marché régulièrement pour les découvrir !